



Fiche n°3 - Qui finance les projets inscrits au S3REnR Grand Est ?

Les travaux nécessaires pour l'accueil des énergies renouvelables sur le réseau électrique sont en grande partie financés par les producteurs. Des mécanismes ont été mis en place pour permettre la mutualisation des coûts entre tous les producteurs.

Le principe	Dans le Grand Est
La Loi fixe le cadre du financement des S3REnR	
<ul style="list-style-type: none">Les travaux d'optimisation et de renforcement du réseau existant sont pris en charge par les gestionnaires de réseaux (RTE, Enedis et les autres Entreprises Locales de Distribution de l'électricité).Les travaux de création de nouveaux ouvrages sont financés par les producteurs d'énergies renouvelables.	<p>Pour atteindre l'objectif de 5 000 MW supplémentaires à raccorder d'ici 2030, environ 395 M€ de travaux seront nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none">dont environ 65 M€ pour le renforcement du réseau existant pris en charge par les gestionnaires de réseaux.et environ 330 M€ pour la création de nouveaux ouvrages pris en charge par les producteurs.
Une quote-part permet de préserver l'équité de traitement entre tous les producteurs	
<p>Le montant global des travaux de création d'ouvrages est divisé par le volume de mégawatts d'énergies renouvelables qu'il permet d'accueillir. Chaque producteur paye cette quote-part au prorata du nombre de MW raccordé.</p>	<p>La quote-part pour le Grand Est se situera entre 65 000 et 70 000 euros par mégawatt raccordé.</p>
Les petites unités de production sont protégées	
<p>Les projets d'une puissance inférieure ou égale à 250 kW ne payent pas la quote-part.</p> <p>Cela permet de favoriser la mobilisation citoyenne en faveur de la transition énergétique : panneaux photovoltaïques sur toiture, unité de méthanisation agricole, petit barrage hydroélectrique...</p>	<p>Les petits projets font les grandes rivières... En 2019, le foisonnement de petits parcs de production a représenté environ 350 MW à l'échelle du Grand Est.</p>
Pour minimiser les coûts, l'optimisation du réseau existant est privilégiée	
<p>Avant de proposer la création de nouveaux ouvrages, RTE cherche à optimiser le réseau existant :</p> <ol style="list-style-type: none">les capacités encore disponibles sur le réseau sont utilisées.les nouvelles technologies du numérique sont mises à profit pour optimiser les flux sur le réseau et des aménagements sont réalisés sur le réseau existant pour gagner en capacité (changement de câbles, ajout de transformateurs...).et enfin de nouveaux ouvrages sont créés là où les travaux précédents se sont avérés insuffisants.	<p>Dans le Grand Est, le S3REnR permet de gagner en capacité d'accueil des énergies renouvelables :</p> <ol style="list-style-type: none">1830 MW de capacité encore disponible.750 MW par l'optimisation numérique et l'aménagement de l'existant.2420 MW par la création de nouveaux ouvrages.

Pour en savoir plus : [partie 6 du projet de S3REnR Grand Est « Synthèse des investissements »](#)

Pourquoi le montant de la quote-part a-t-il augmenté par rapport aux précédents S3REnR ?

La transition énergétique est en marche depuis plusieurs années dans le Grand Est. Les capacités disponibles sur le réseau ont été largement utilisées depuis la création des premiers S3REnR dans les années 2015 à la maille des anciennes régions. Aujourd'hui, le S3REnR est révisé à l'échelle du Grand Est pour offrir de nouvelles capacités. Les investissements à réaliser sur le réseau augmentent en conséquence.

Pourquoi le montant de la quote-part est différent selon les régions ?

Le montant de la quote-part est fixé par région en fonction du volume de production d'énergies renouvelables et des capacités disponibles sur le réseau. Il change donc d'une région à l'autre.